

Nouvelle permanence de la déléguée du Défenseur des droits



Ce mardi 25 mai, à l'occasion de la Journée nationale d'accès aux droits, la Ville de Colomiers a inauguré une nouvelle permanence sur son territoire. Désormais, un mardi par mois, la déléguée du Défenseur des droits recevra les administrés qui le souhaitent au sein de la Maison citoyenne du Seycheron, sur rendez-vous.

Mme Marie-Laure Morin, déléguée du Défenseur des droits, peut ainsi être saisie pour un accompagnement sur différents sujets relatifs aux :

- o Droits de l'enfant,
- o Discriminations,
- o Difficultés dans les relations avec les services publics.

"Géographiquement, la Ville de Colomiers dépend de la Maison de la justice et du droit de Tournefeuille qui propose de nombreux services. Cependant, afin de proposer un service de proximité au sein des quartiers, notamment pour les personnes ayant plus de difficultés à se déplacer, il nous semble pertinent d'accueillir des permanences au sein des services municipaux columérins", explique M. Arnaud Simion, 1er Adjoint à Mme le Maire délégué aux solidarités.

Sept permanences organisées à Colomiers

Sept entités assurent ainsi des permanences au sein des structures municipales columérines :

COLOMIERS COMMUNIQUÉ DE PRESSE

o **Déléguée du Défenseur des droits**, le dernier mardi du mois de 14h à 17h, à la Maison citoyenne du Seycheron (en Mairie hors période Covid), sur rendez-vous

o **Avocats**, 2e et 4e mardis du mois, à la Maison citoyenne du Seycheron (en Mairie hors période Covid), sur rendez-vous

o **Conciliateur de justice**, tous les jeudis de 14h à 17h, à la Maison citoyenne du Seycheron (en Mairie hors période Covid), sur rendez-vous

o **France Victimes 31**, les 1er et 3e lundis du mois de 9h30 à 12h à la Maison citoyenne Saint-Exupéry, et les 2e et 4e lundis du mois de 14h à 17h à l'Hôtel de ville, sur rendez-vous

o **Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF)**, les 1er et 3e mardis du mois de 14h à 17h, à la Maison citoyenne du Seycheron, sur rendez-vous

o **Consommation logement et cadre de vie (CLCV 31)**, le 3e jeudi du mois de 14h à 16h30 à la Maison citoyenne En Jacca, sans rendez-vous

o **Association départementale pour l'information sur le logement (Adil)**, tous les jeudis de 14h à 16h30 à la Maison citoyenne En Jacca, sans rendez-vous

"L'accueil d'une permanence de la déléguée du Défenseur des droits est cohérente avec notre démarche d'accompagnement des administrés et complémentaire des autres permanences qui se tiennent déjà à Colomiers", complète Mme Marie Pradel, Conseillère déléguée à la Prévention et à l'accompagnement des victimes, et à la lutte contre les violences conjugales familiales et intrafamiliales.

Renseignements et rendez-vous : 05 61 15 22 22 (Mairie de Colomiers).

Tous les détails des permanences sur le site de la Ville de Colomiers [en cliquant ici](#).

Votre contact

Dimitri Foltran

Direction de la communication

05 61 15 24 42

dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr